



Compte rendu du Collectif informatique (systèmes d'information) - 4 février 2016 -

Présents :

BALDO Pascale : DISI Pays du centre
BARAN Violette : Centrale SI-1D
BORDONNEAU Richard : DISI Sud-Ouest
BOURDIN Arnaud : DISI RAEB
DETOC Jean-Yves : DISI Ouest
MORIN François : CENTRALE SI-1D
RISACHER Michel : DISI Paris-Champagne
ROMAGNY Béatrice : DISI Paris-Champagne
STOURGIOTIS Nicolas : DISI Sud-Est
THIRION Nicolas : Bureau National

Prévu de longue date, ce Collectif s'est tenu le jour de la manifestation en solidarité avec les employés de « Goodyear » injustement condamnés.

En conséquence, le Collectif s'est déplacé une partie de son temps sur les lieux de la manifestation en soutien des « Goodyear ».

1 - En introduction

- ▶ La grève du mardi 26 janvier permet une première analyse avec un taux de grève moyen à Paris « intra-muros » mais beaucoup plus faible en Ile de France en général. Ce taux augmente par conséquent considérablement en province
- ▶ Le mécontentement est donc peut être plus fort en province, où notamment les agents de Vierzon sont en grève reconductible pour demander plus de moyens humains
- ▶ Les demandes en recours pour la NBI sont chaque jour un peu plus nombreuses. Un tableau sera constitué et proposé au collectif pour un suivi de tous les demandeurs, par section, en fonction aussi de leur demande de suivi syndical. Les échos sur cette question émanant de la direction semblent montrer une volonté de réponse individualisée à tous les agents demandeurs ayant écrit à leur direction.
- ▶ Mais il est à noter que si nos débats internes portent sur le boycott des instances de dialogue, les personnels informatiques n'ont pas ce souci direct dans la mesure où ils sont eux-mêmes victimes d'un boycott de la part de la direction. En effet, seul un groupe de travail s'est tenu au début de l'année 2015 (25 mars 2015). Depuis, on ne peut que constater que celui prévu en juin 2015 avait été reporté en septembre avant d'être purement et simplement annulé. Celui qui devait suivre début décembre 2015 a été également annulé. Il n'existe concrètement plus de dialogue social depuis près d'un an !
- ▶ Néanmoins, pendant ce temps, la direction avance, notamment avec un projet de dématérialisation de la paye. Lors de cette instance réunissant le Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat, la CGT a rappelé son attachement à une informatique (dans le cadre de cette dématérialisation) dévolue à des fonctionnaires. La direction a rappelé que la DGFIP est la seule à disposer d'une informatique autonome.

Montreuil 25/03/2016

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

- Case 450 ou 451
- 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
- www.financespubliques.cgt.fr
- Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
- dgfip@cgt.fr
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

- ▶ Malgré le peu d'écho public pour l'instant du texte sur l'amiante, celui-ci aide au débat qui continue d'avancer. L'affaire est en cours, se poursuit et continue d'être poussée car ce sujet ne peut pas être ignoré. In fine, on espère généraliser cette demande et la diffuser le plus largement possible. Ce texte a d'ores et déjà contribué et permis au débat de progresser.
- ▶ L'actualité dépend des attaques contre les employés de « Goodyear ». Alors que cela fait des années que la CGT porte plainte sans succès contre des patrons voyous, la direction de Goodyear a retiré ses propres plaintes contre la CGT. C'est donc le procureur, aux ordres de la chancellerie et donc du gouvernement qui a donné suite pour condamner des syndiqués de la CGT. Cela constitue un précédent depuis des dizaines d'années.
- ▶ Une première expression a été proposée au Collectif conformément aux décisions de la précédente réunion. La forme n'a pas encore été arrêtée. Il conviendra au collectif de se prononcer pour des propositions abouties. D'autres expressions suivront.

2 ♦ L'actualité PPCR occupe aussi l'informatique, notamment au travers des notations

L'actualité « Goodyear » déjà évoquée en introduction montre toute la volonté gouvernementale d'attaquer la CGT. Mais le code du travail revu suivant les recommandations de R. Badinter montre une figure tout aussi inquiétante :

Réduit à 70 pages et 50 articles, la protection des personnels s'en trouvera nécessairement très amoindrie. Actuellement, il compte 90 articles en faveur des femmes enceintes.

Dans notre administration, l'actualité se déclinera sous la forme de PPCR. La mobilité est au cœur de la problématique. Il concerne la réécriture de 700 textes. La CFDT reprend mot pour mot des éléments de la prose gouvernementale dans ces tracts.

On note qu'on oppose pour l'instant pas de réponse au tract de la CFDT.

Si le régime de retraite n'est pas remis en cause, et que cette option est spécifiée, c'est qu'il faut comprendre qu'il n'existe pas de régime de retraite dans la fonction publique, mais qu'il y a notre statut derrière.

En revanche, l'exercice de prise en compte des droits par le Service des Retraites de l'Etat (SRE) s'en trouve rendu extrêmement difficile par l'aspect rétroactif des nouveautés ainsi que la volonté de créer un plateau unique CHORUS pour les retraites. Une lettre de la direction du SRE est venue confirmer ces inquiétudes.

La lutte contre le PPCR n'est pas assez poussée selon certains membres du Collectif.

Trois positions se sont faites jour :

- ▶ A – Le Collectif ne devrait porter que des questions informatiques, problématiques discutées et réfléchies au sein du même collectif pour être ensuite proposées à la CEN auquel il est rattaché. En effet, des questions restent floues comme des questions de droits et garanties, des apprentis, ou des doctrines d'emploi. Le Collectif ne devrait pas refaire des débats qui ont déjà eu lieu à la CEN.
- ▶ B – Le Collectif devrait se prononcer pour un recours juridique contre le PPCR, car toutes les armes n'ont pas été encore utilisées contre le protocole vu que le gouvernement passe en force par-dessus des accords et la loi qu'il a promulgué. Un recours pour excès de pouvoir doit être considéré comme un moyen d'action supplémentaire. Il faut faire un recours qui, s'il n'y a pas de réponse engendre un gain de cause. On attaque qu'en cas de refus de l'administration.
- ▶ C – Le Collectif marque une incompréhension et se demande pourquoi l'UGFF, qui est en charge des revendications de la Fonction Publique d'Etat ne lutte pas plus contre le PPCR, et ne mène notamment pas un recours juridique elle-même.

En tout état de cause, le Collectif note que PPCR impose une cadence minimale dans l'échelon. D'autant que la loi de finances est votée et valable pour les catégories B qui n'auraient pas de réduction de mois. Si on effectue les notations de manière traditionnelles, décrets et instructions se montrent contradictoires. Mais on note aussi par exemple qu'on a rien dit sur le BIE qui constitue aussi un problème de mobilité.

Pour la paye, on voit ce que veut le ministère : on aurait au mieux une augmentation de 0,4% en couverture de la retenue pour pension.

3 ♦ De nouvelles applications viennent également changer le paysage de l'informatique qu'accentue ou prolonge la mutualisation

Le Collectif note aussi la mise en chantier de nouvelles applications. Cela aura des conséquences notamment sur l'organisation et/ou sur la répartition du travail. Cela n'est pas sans lien avec le premier tract au Collectif sur les suppressions d'emplois dans les DISI.

En effet, alors qu'on supprime 108 emplois dans l'ensemble des DISI en 2016, on crée par exemple 35 emplois en administration centrale (regroupés) pour mettre sur pied le service de retenue à la source.

Ainsi, l'application OGDRH est mise en chantier. Il s'agit d'un outil de gestion des demandes pour la fonction RH. Elle devrait servir à SIRHIUS. 40 000 euros sont débloqués pour ce projet.

On note qu'il existe 207 centres RH actuellement. Ils devraient passer à 11. Cela doit rentrer dans le cadre de mutualisation

des fonctions support.

L'application ORCHIDEE est également prévue pour un budget pour l'instant de 40 000 euros également. Le but est de mettre en place un vote électronique. Dans ce cadre, le projet de l'INRA serait repris. Il avait coûté 15 000 euros pour 5000 personnes. A l'éducation nationale, le projet aurait coûté 2,5 millions d'euros. On estime qu'il coûterait 2 euros par agent à la DGFIP.

Le problème du contrôle des listes pose problème, celui de la complexité de vote aussi et on rappelle que le taux de votants est de l'ordre de 85% à la DGFIP.

Mais d'autres projets sont dans le paysage comme DIVA et SIAM (pour les mutations) qui devraient s'interfacer avec SIRHIUS, ou encore la réécriture de EDENRH (actuellement en PHP), ou FLORE et TAMPICO.

Blu Age continue d'être dans le paysage, notamment par l'application VFP (Virements de Fonds Particuliers) qui doit être traduite en JAVA. Il est à noter que c'est une application sans écran (heureusement). Pourtant, des informaticiens sont atterrés par la tâche à effectuer, comme la CGT avait pu le prévoir depuis longtemps.

En DISI RAEB, on note un va et vient au plan des gros systèmes, notamment du travail sur GCOS pour Grenoble pour le futur éventuelle prélèvement à la source. La perte et d'énergie semble forte.

En DISI Ouest, c'est la messagerie qui a été récupérée. Cela représente des dizaines de cas à résoudre tous les jours quant aux problèmes signalés. Or, la formation se fait sur le tas. Cela se fait alors même que 4 personnes vont partir à la retraite. En remplacement, on propose un seul et unique apprenti. On note qu'on ne sait plus comment gérer la pénurie de personnel (rappelons la perte de 108 emplois en DISI)

On note que SIRHIUS – AGORA est audité. SIRHIUS qui devrait servir aux Affaires étrangères et où il existe une MOE coordonnée avec la DGFIP laisse voir des soucis dans la mesure où le ministère des Affaires étrangères chiffre la sortie de SIRHIUS. Par ailleurs la DGFIP n'est peut-être pas encline à basculer en 2017 bien que la DINSIC (Direction Interministérielle du Numérique et des Systèmes d'Information et de Communication, créée au 21 septembre 2015 en remplacement de la DISIC) pousse le projet.

Mais la mutualisation des fonctions support commence à montrer ses effets : En DISI Sud-Ouest, ils prennent en charge la formation professionnelle. Or, on a migré le SFACT (lié à CHORUS pour les ressources budgétaires) vers la DISI Paris-Champagne. Cela a eu pour conséquence immédiate de voir les CID plus remboursés de leurs dépenses !

Cette mutualisation des budgets achat préoccupe aussi nombre d'autres DISI.

Pour la Formation professionnelle : pourrons nous garder une souplesse d'adaptation qui existait pour la formations locale ?

On peut craindre que non.

Plus généralement, la volonté de mutualiser s'observe également pour les CID en cellules interdépartementales comme en RAEB. Cela contribue au mal être des agents.

En Pays du Centre les CID continuent d'être un gros sujet. Un ras le bol s'installe, ils ont l'impression d'être la « dernière roue du carrosse » et d'être une variable d'ajustement pour l'emploi. Où est le respect des personnels ?

4 ♦ La grève fait apparaître des questions récurrentes dans les DISI

La grève de l'année d'avant avait fait apparaître que le meilleur taux national avait été observé dans les DISI. Aujourd'hui pour le 26 janvier le bilan semble un peu plus mitigé mais fait apparaître des problèmes liés à la structuration des DISI.

En DISI RAEB, on note ainsi que un taux de 18,9% mais l'éloignement rend les HMI problématiques et l'état des forces locales montre une contribution de Solidaires « molle ». Cela se ressent lorsqu'il y a un manque de ressources militantes CGT à Lyon. On note aussi un désintéressement des progressifs des anciens qui ne se mobilisent plus.

En Pays du Centre, le taux de grève est jugé également décevant, mais là aussi, on constate que l'Intersyndicale ne fonctionne pas. Ce sont les tournées de services qui marchent.

A Paris-Champagne, il y a eu 7 HMI réunissant 76 collègues pour environ 500 personnes à la DISI. Avec 19% de taux de grève et 104 grévistes, la grève a réuni pour moitié les personnels d'un seul établissement. Ici, les remontées font considérer que les grèves journalières ne sont pas porteuses.

En DISI Ouest, on considère également que les grèves de 24H ne marchent plus. Il a même été vu des personnes prenant une journée de congé pour aller à la manifestation. Bien sûr, ils ne sont pas comptés comme grévistes. Les HMI n'ont pas attirés de participants et sur les sites, cela peut être jugé catastrophique. Mais là aussi, l'Intersyndicale se fait sans FO et sans la CFDT.

En DISI Sud-Ouest, le taux de grève de 33,58% est bon et constitue même le meilleur taux. Pourtant, là aussi, on observe qu'il n'y a personne dans les HMI.

En Centrale, on pense que la méthode devrait être revue. Des pistes sont proposées comme par exemple des grèves tournantes avec soutien financier. Il faudrait aussi voir ce qui peut être bloqué car il faut trouver les bons leviers pour faire plier l'administration.

Evoquée, la grève à Vierzon fait penser à un micro climat pour certains.

5 ♦ Le recours sur les NBI rencontre un grand écho

Le recours sur les NBI fait l'objet de vraies demandes dans toutes les DISI.

Ainsi, en DISI RAEB, il y a eu 20 recours fait dont 10 pour la CGT. Pourtant, cette DISI n'est située ni en Ile de France, ni en PACA qui devraient concentrer le plus de demandes. Pour autant, on note, comme dans la DISI Nord que cette forme d'action est individuelle.

En Pays du Centre, ce sont 18 demandes qui ont été faites.

En DISI Paris-Champagne, on insiste sur le fait que les cas sont très variables. En tout état de cause, il faudra voir en fonction des réponses et il est nécessaire de faire un appel à la prudence.

Sur le cas qui a fait jurisprudence, on note en effet un refus délibéré de l'administration d'aller en appel. L'interrogation de la Direction laisse comprendre que l'administration prendra toutes les dispositions pour ne pas payer. Elle laisse entendre que si elle paye la NBI, elle versera plus la TAI (prime informatique issue du décret de 1971).

Initialement, le premier recours a été effectué par la FSU. Or, ce syndicat assez présent en DISI Paris-Champagne est en crise et 2 élus de la FSU viennent d'adhérer à la CGT. Cette crise est née d'un désaccord sur PPCR.

En DISI Sud Ouest, il y a déjà 10 demandes de recours sur la question de la NBI.

Un tableau devrait être proposé aux différentes sections DISI pour effectuer un suivi plus personnalisé des demandes et pouvoir donner suite aux différents recours qui ont été faits. Cela devrait aussi faciliter le suivi national si cela se présente.

6 ♦ Organisation des services et emplois continuent de préoccuper le Collectif et éclaire boycott et GT sous un autre angle

Dans la continuité de la mutualisation des fonctions support, tout comme dans la mise en chantier de nouveaux logiciels, l'organisation des services et l'emploi occupe forcément les esprits.

On rappelle qu'un tract sur les suppressions (108 en 1 an dans les DISI) a été proposé au collectif.

A Meyzieu, on note qu'un sympathisant a été convoqué à la DISI pour avoir eu un contentieux avec la hiérarchie. Il aurait été « recadré » et son dossier a été évoqué. En tout état de cause, la situation dans le centre d'édition nationale se tend.

De même, il y a eu sur le même lieu, un formulaire nominatif concernant le travail du samedi et dimanche qui a été distribué et où il fallait justifier ses réponses. Il a été retiré heureusement depuis.

Suite à la mutation de responsables de Solidaires, la Direction a demandé des noms de nouvelles personnes référentes sur place.

En DISI Paris-Champagne, la somme de travail en atelier de scannage (ADO) excède celui en renfort potentiel

(45 600heures/an pour 41 600heures/an en renfort potentiel). Cela implique qu'il faut s'attendre à une polyvalence massive des personnels.

En DISI Pays du Centre, on connaît la fin annoncée des MMHDI pour 2017. De ce fait, on a des agents PAU, Prog et PSE sans mission dans un avenir proche. Le problème est que de la part de la DG et de ses directions locales existent une véritable Omerta sur les fermetures.

En DISI Ouest, la question de l'amiante a été évoquée. Une pétition a été signée par tous ceux qui étaient concernés pour donner éventuellement 5 jours comme pour le site du TRIPOD à Nantes.

Déjà, tous les signataires devraient être suivis par un médecin.

Cela montre que l'amiante est un sujet des DISI, mais qui n'est pas encore suffisamment pris en compte. Ainsi, en DISI Paris-Champagne, on note des résistances de la direction sur cette question.

La question des apprentis fait également son apparition : Normalement, le maître d'apprentissage doit être du même niveau que la personne formée. Or, c'est un ingénieur qui a été recruté en apprentissage pour aller à Saint Cloud. De plus, le maître d'apprentissage n'a qu'une décharge de service pour former l'arrivant

Au-delà des apprentis, la possibilité d'un corps des ingénieurs SIC qui viendrait remplacer les chefs de projet a été évoquée. De ce fait, la question de l'interministérialité est posée à nouveau. Il faut faire attention à la qualification pour les cadres A pour des personnes à niveau Bac+5.

Il faut aussi faire attention au décret sur les cadres B qui « pointe son nez » et qui modifierait les conditions d'embauche et de qualification des agents visant à travailler dans l'informatique.

Sur la question de l'obtention de qualification informatique, il faudrait relancer la question de la note éliminatoire pour l'obtention de la qualification informatique (qui est à 10/20 contrairement à d'autres matières).

La question d'boycott a aussi été évoquée. Mais il a été noté qu'il est difficile de faire une action collective dessus car la gestion de chacun est individualisée.

De ce fait le GT qui doit avoir lieu le 22 mars 2016 doit éventuellement être envisagé différemment. On a rappelé que la question du Boycott ne pose guère de question en informatique vu que le dialogue social avec la direction est arrêté du fait de l'administration depuis près d'un an.

L'éventualité de marquer le coup le 22 mars doit être envisagée, ne serait-ce que pour mettre sur la table les revendications de la CGT pour les informaticiens devant le nouveau directeur du SI.

C'est le premier GT qui devrait avoir lieu avec M. Rousselet en remplacement de M. Issarni